



**REUNION DU BUREAU N°3**  
**COMPTE-RENDU DE REUNION**

Le 13 octobre 2011, le bureau du SAGE du bassin versant du Fresquel s'est réuni à l'initiative de Jacques DIMON, président de la CLE. Il s'agissait de découvrir ou redécouvrir le système hydraulique de la Montagne Noire. Au-delà de la visite et des précieuses explications des différents gestionnaires concernés, il s'agissait de partager une vision commune d'un système complexe à forte valeur patrimoniale. Exceptionnellement ce bureau était ouvert à des participants extérieurs tels que l'IEMN (représenté à la CLE) et l'animatrice du SAGE Agout. Intéressés, les représentants de l'Etat, de BRL, et de la SICA d'irrigation sont venus plus nombreux à ce bureau du SAGE.

**MEMBRES DU BUREAU PRESENTS :**

Jacques DIMON, Président de la CLE, représentant de la commune de Pennautier  
Jacques CAMBOLIVE, Vice-président de la CLE, représentant du Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire  
Michel CORNUET, Vice-président de la CLE, représentant de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne  
Jean TIRAND, Vice-président de la CLE, représentant du Syndicat Sud-Occidental des Eaux de la Montagne Noire  
Bernard GRANIER, représentant du Syndicat du bassin versant du Fresquel  
Nathalie MINICUCCI, Marc ROYO, représentants de BRL  
Marie Pierre NERARD, Louis GODARD, représentants de VNF  
Muriel DUPASQUIER, Jean Louis BURAI, représentants la DDTM

**MEMBRES DU BUREAU EXCUSES :**

Régis BANQUET, représentant du Conseil Général de l'Aude  
Bruno LEROUX, représentant de la Fédération Audeclaire  
Christophe GONZALEZ, représentant de la commune de Saissac  
Serge VIALETTE, représentant de la SICA d'irrigation  
Chantal GRAILLE représentante de l'Agence de l'Eau  
Gabriel LECAT représentant la DREAL

**PERSONNES PRESENTES EXTERIEURES AU BUREAU :**

Sophie LEBROU, directrice du Syndicat Mixte de l'Agout, animatrice du SAGE Agout  
Eric BANCAL, responsable réseaux IEMN  
Cécile PASCAL, chargée de mission SICA d'irrigation  
Emilie CHARON, Bruno COUPRY, EAUCEA  
Jacques CHABAUD, directeur du SMMAR  
Claude CANSINO, SMMAR, technicien de rivière  
Gilles LORENTE, SMMAR, animateur du SAGE Fresquel

## SYNTHESE DES DISCUSSIONS

La synthèse suivante reprend les principaux échanges, discussions et interventions de cette visite.

➤ **PRISE D'ALZEAU – CONTEXTE, ENJEUX :**

- point de départ de l'ensemble du système de la Montagne Noire
- valeur symbolique et patrimoniale forte ; cet ouvrage a permis de vérifier la possibilité d'alimenter le Canal du Midi et a encouragé sa construction.
- 3 siècles plus tard, sa fonction est conservée ; il s'agit toujours du seul système d'alimentation en fonction du Canal du Midi entre les fleuves Aude et Garonne.
- à partir des années 60, les usages eau potable, irrigation, hydroélectricité et salubrité ont été rajoutés à sa fonction première.

### Synthèse des discussions :

Messieurs Jacques CAMBOLIVE et Jean TIRAND, rappellent que les coupures d'eau dans les villes de Castelnaudary (années 50) et Bram (années 70) étaient régulières en période estivales. Cette situation était révélatrice de la vulnérabilité des communes de ce territoire pourtant situées à quelques km de la Montagne Noire. Ils estiment qu'un travail de mémoire du risque de pénurie devrait être mené, à l'instar de la communication établie sur les inondations.

Michel CORNUET, présente la situation de la ville de Carcassonne vis-à-vis des ressources en eau. Le chef-lieu départemental a historiquement toujours été tourné vers le fleuve Aude pour ses besoins en eau potable. Cette situation pourrait à l'avenir évoluer vers une situation privilégiant la sécurisation des approvisionnements. Les eaux de la Montagne Noire (La Prade) pourraient satisfaire cet objectif.

Bernard GRANIER, explique que cette prise d'eau porte, avec l'ensemble du système auquel elle est raccordée, la réputation d'aggraver les inondations de quelques communes situées dans la plaine. Il estime qu'un travail pédagogique devrait être mené afin d'expliquer et de valoriser les fonctions du système hydraulique de la Montagne Noire et de réconcilier les collectivités avec les gestionnaires concernés.

Jacques DIMON, rappelle le caractère pluridisciplinaire du système et de sa prise d'eau ; celui-ci réunit des aspects historiques, juridiques, écologiques, fonctionnels et socio-économiques particuliers. Singulier, les ouvrages d'alimentation du Canal du Midi de la Montagne Noire disposent, vis-à-vis des ressources en eau, d'un droit unique en France.

Eric BANCAL, représentant l'Institution des Eaux de la Montagne Noire, indique que les missions de l'IEMN reposent sur le bon fonctionnement des ouvrages historiques qui assurent le lien entre les ouvrages de stockage plus récents. Le barrage de la Galaube (8hm<sup>3</sup>) situé quelques km en amont de la prise (communes de Lacombe (11) et d'Arfons (81)) a été réalisé en 2000 :

- à la suite d'un grave problème de pénurie (1985)
- les volumes transitant du barrage de la Galaube (Rhône-Méditerranée) au barrage des Cammazes (Adour-Garonne) sont en moyenne de 5,8hm<sup>3</sup> par an.

Louis GODARD, représentant VNF, confirme que le barrage de la Galaube est un ouvrage :

- de stockage d'eau et de régulation de l'alimentation de la rigole de la Montagne

- qui a pour objectif d'améliorer le niveau et le degré de satisfaction des besoins normalement assurés par le système hydraulique de la Montagne noire ; la distribution de l'eau potable, l'irrigation, la navigation.
- qui permet de satisfaire la salubrité par restitution au milieu naturel (réaménagement de la prise d'Alzeau afin de garantir a minima un débit à l'Alzeau de 70 l/s)

Louis GODARD et Eric BANCAL expliquent que l'IEMN doit être en mesure de livrer à VNF pendant 24 heures au moins et par débits constant à 10% près :

- un volume journalier prélevé sur les eaux de l'Alzeau, au départ de la rigole, et au plus égal aux apports du jour précédent plafonnés à 120 000 m<sup>3</sup>/jour.

Eric BANCAL précise que pour la période du 1er novembre au 31 mai, la somme des volumes journaliers est plafonnée à 5,8hm<sup>3</sup>. Du 1er juin au 31 octobre, la somme de ces volumes journaliers prélevés est plafonnée à 3,2hm<sup>3</sup>.

Pour, Sophie LEBROU ces précisions témoignent bien de la complexité du « système ». Pour l'animatrice du SAGE Agout, cela témoigne bien de la nécessité :

- d'intégrer le bassin fonctionnel dans son ensemble
- d'assurer une coordination des SAGE concernés.

A cette occasion elle salue à nouveau les invitations du SMMAR et du Président de la CLE du SAGE Fresquel et indique que la CLE du SAGE Agout réalisera la même démarche.

➤ **DEVERSOIR DU CONQUET – CONTEXTE, ENJEUX :**

- situé sur la rigole de la Montagne Noire dans sa partie Tarnaise
- permet par « simple vanne » de transférer les eaux du district Rhône-Méditerranée au district Adour-Garonne.
- site stratégique qui témoigne du maillage des deux bassins versants et des synergies entre l'IEMN et VNF
- les eaux du barrage de La Galaube destinées au barrage des Cammazes transitent par cet ouvrage.

**Synthèse des discussions :**

Muriel DUPASQUIER explique que l'Etat représenté par le Préfet n'interfère pas dans la gestion régulière des opérateurs concernés. Le Préfet de l'Aude, coordonateur du système, intervient en cas de crise sécheresse. L'enjeu est de veiller hors périodes de crises que toutes les dispositions aient été prises afin de prévenir au mieux les épisodes plus difficiles. Muriel DUPASQUIER indique que les SAGE au travers des débats et décisions des CLE doivent également assurer cette fonction. Il s'agit d'inscrire dans ces documents les mesures ayant fait leurs preuves afin de les conforter tout en intégrant si nécessaire une prise en compte plus forte des besoins des milieux naturels. Muriel DUPASQUIER rappelle que les institutions concernées siègent aux différentes CLE à cet effet.

Pour Eric BANCAL il convient de rajouter aux enjeux quantités la nécessité de protéger la qualité des ressources transférées. Le représentant de l'IEMN indique que conformément au code de la santé publique, des périmètres de protection ont été établis et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Les deux périmètres s'organisent ainsi :

- Périmètre de protection immédiate : Celui-ci ceinture le lac des Cammazes jusqu'à une certaine hauteur au dessus du niveau du plan d'eau.
- Périmètre de protection rapprochée : L'emprise de celui-ci comporte l'ensemble des ouvrages et rivières permettant le cheminement de l'eau (Barrage de la Galaube,

Alzeau en amont de la prise, rigole de la Montagne Noire) mais également le barrage du Lampy. Les cours d'eau captés par la rigole et ceux alimentant directement le barrage des Cammazes comme le Sor sont également concernés par les interdictions et servitudes établies.

Sophie LEBROU, indique que de nombreux riverains du Sor en aval des Cammazes dénoncent les rôles supposés de la rigole de la Montagne Noire et des ouvrages connectés lors des inondations.

Louis GODARD explique que les capacités de la rigole sont limitées à 1m<sup>3</sup>/s et que cette ouvrage ne peut-être en aucun cas la source de ces désordres.

➤ **PERCEE DES CAMMAZES – CONTEXTE, ENJEUX :**

- Dans sa configuration initiale, la rigole de la Montagne Noire acheminait les eaux en direction du Sor au niveau du village des Cammazes. En amont de Revel, au lieu dit de Pont-Crouzet, les eaux du Sor étaient en partie dérivées dans la rigole de la plaine, direction Naurouze.
- La percée des Cammazes, longue de 122 m et large de 3 m, réalisée par Vauban à la fin du 17<sup>e</sup> siècle prolonge la rigole de la Montagne Noire en direction du Laudot pour rejoindre le réservoir de St-Ferréol.
- La percée des Cammazes a permis la jonction des rigoles de la Montagne et de la Plaine et raccourci les distances d'écoulement de la prise d'Alzeau à Naurouze.

➤ **POSTE DU LAUDOT, LIEU DIT LES THOUMAZET – CONTEXTE, ENJEUX :**

- Ouvrage essentiel au système d'alimentation eau du canal du midi créé en 1665 lors du creusement de la rigole de la plaine
- Ce poste recevait les eaux du ruisseau Laudot dont le débit était irrégulier
- Il permet comme le déversoir du Conquet de transférer les eaux d'un district hydrographique à un l'autre.

L'ensemble des participants confirme l'indispensable nécessité de mutualiser les efforts de chacun en faveur de la gestion quantitative. La nécessité de travailler ensemble, de mutualiser les expériences, de créer des synergies, de poursuivre les efforts en faveur de l'inter-SAGE. Ce sont les indispensables conditions d'une bonne gestion des eaux de la Montagne Noire et constituent la garantie de la satisfaction des usages auxquels elles sont rattachées.

➤ **SEUIL DE NAUROUZE – CONTEXTE, ENJEUX :**

- Bassin de régulation historique des eaux de la Montagne Noire
- Permet de transférer les eaux sur tout ou partie des 2 versants du Canal du Midi

**Les liens avec le barrage de la Ganguise sont nombreux :**

- Dans le sens Naurouze – Ganguise :
  - Lieu de pompage des « excédents de la Montagne Noire » par BRL pour stockage dans la Ganguise
- Dans le sens Ganguise – Naurouze :
  - Alimentation du Canal du Midi par la Ganguise
  - Compensation des prélèvements agricoles réalisés sur le Fresquel par les eaux de la Ganguise

A la demande de Michel CORNUET le terme « eaux excédentaires de la Montagne Noire » est précisé :

- BRL est autorisé à prélever les volumes disponibles en vue d'intérêt public et notamment de l'irrigation

Le terme excédentaire peut interroger. En effet le Code de l'Environnement précise que « *L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.* »

La réponse est tout autant historique que juridique.

- Après des expérimentations convaincantes, le Roi ordonna la construction du Canal, en 1666. L'édit royal d'octobre 1666 considérait les terres du Canal comme un fief et les eaux comme totalement dédiées à son alimentation.
- La prééminence de l'usage « canal du midi » ressort de l'article 123 du décret du 12 août 1807 qui est aujourd'hui codifié à l'article L. 2124-20 du Code Général de la Propriété Publique Privée qui indique que : « *toutes les eaux qui tombent naturellement ou par l'effet d'ouvrages d'art soit dans le canal, soit dans ses rigoles nourricières, soit enfin dans ses réservoirs, sont en entier à la disposition du canal du Midi pour les prendre ou les rejeter et ce nonobstant toutes jouissances ou usages contraires* ».

Les eaux qui arrivent à Naurouze sont considérées excédentaires si les besoins du Canal sont déjà satisfaits. Lors de la construction de la Ganguise le décret du 28 décembre 1977 autorise BRL à effectuer des prélèvements sur des volumes excédentaires, pour un intérêt public et notamment l'irrigation.

#### **CONCLUSION ET PERSPECTIVES :**

Les membres du bureau présents et les participants à cette visite partagent à l'issue d'une telle journée qu'il est indispensable :

- Que les acteurs de la gestion de l'eau puissent travailler en synergie et qu'il s'agit là de la seule solution afin de concilier les différents usages (dont les besoins des milieux) dépendant de la bonne gestion du système.
- Que les SAGE puissent créer, au travers des CLE, du Comité Technique Inter-SAGE et de tout autre rencontre, les conditions assurant une réelle coordination des différentes démarches de bassin.
- De reconnaître la grande complexité technique, réglementaire et structurelle du « système de la Montagne Noire ». Il convient à cet effet de se garder de toutes conclusions hâtives. Il serait très utile de produire une note de synthèse précisant « au fil de l'eau » de la Prise d'Alzeau à Naurouze les caractéristiques techniques, juridiques et organisationnelles caractérisant le système.
- De reconnaître les missions des institutions interdépartementales et des services gestionnaires concernés